

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (16) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) : M.SULLI donne pouvoir à Mme PIAULET
Mme BOURAT donne pouvoir à M.PEROCHON
Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
M.BARBOT donne pouvoir à M.COLIN

EXCUSES (4) : M.PICHON, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Madame Isabelle BARREAU

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Contrat de territoire 2017 – 2019 entre le Conseil Départemental et Grand Châtellerault

La contractualisation avec le Département de la Vienne avait jusque là pris la forme d'une convention de développement couvrant la période 2010-2015, assortie d'un avenant pour l'année 2016, d'une manière distincte entre la ville-centre et la communauté d'agglomération. Initialement dotées d'une enveloppe globale de 5 M €, les deux conventions ont ainsi été abondées à hauteur de 850 000 € pour l'année 2016, portant le soutien à 5,8 M €.

Aujourd'hui, le Département appuie une nouvelle politique de développement territorial, visant à l'accompagnement des communes et des territoires pour l'investissement dans la Vienne : ACTIV. Une première période couvrant 2017-2019 est ici concernée, elle sera suivie d'une déclinaison ultérieure jusqu'en 2021.

ACTIV 3 concerne les projets communaux, exception faite des villes de Poitiers et de Châtellerault. L'aide apportée aux communes de la communauté d'agglomération, décrite dans la convention ci-jointe, s'élève pour les exercices 2016 et 2017 à 2 113 600 €.

ACTIV 2 soutient les communautés d'agglomération et leur ville-centre, pour le financement d'opérations et d'équipements structurants nécessaires au développement des territoires urbains.

La mise en oeuvre de cette politique se concrétise au travers d'un contrat de territoire qui couvre la période 2017 – 2019, pour un montant total de 4 050 000 €, répartis entre des opérations communales de portée intercommunale (75 000 €), des réalisations sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération (2 250 000 €), et des opérations menées par la Ville de Châtellerault (1 750 000 €).

• *Pour le territoire de Grand Châtellerault :*

- *Gymnase de la Marronnerie à Châtellerault* 300 000 €
- *Gymnases de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers et de Dangé-Saint-Romain* 1 000 000 €
- *Gymnase de la Roche-Posay* 65 000 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 novembre 2017

n°1

page 2/2

○ Médiathèque de Lencloître	125 000 €
○ Médiathèque tête de réseau du château - Châtellerault	150 000 €
○ Mise aux normes du réseau de déchetteries	585 000 €
○ Restructuration de l'école de Doussay	25 000 €
○ Maison d'accueil familial de Saint-Genest-d'Ambière	50 000 €
SOUS-TOTAL	2 300 000 €

• Pour la ville de Châtellerault :

○ Aménagement des bords de Vienne	800 000 €
○ Réfection de l'avenue Treuille	100 000 €
○ Opération urbaine ANRU Lac-Renardières	300 000 €
○ Réhabilitation de l'école Lavoisier	300 000 €
○ Réhabilitation de la Maison pour Tous de Châteauneuf	250 000 €
SOUS-TOTAL	1 750 000 €

TOTAL CONTRAT = 4 050 000 €

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération du conseil départemental n°2017CP320 du 12 octobre 2017 relative au contrat de territoire 2017 – 2019,

CONSIDERANT que le conseil départemental souhaite accompagner les collectivités et territoires dans leur politique de développement,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adopter le contrat de territoire 2017 – 2019, joint en annexe,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le présent contrat, ainsi que toutes les pièces d'exécution et de suivi qui s'y rapportent.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER